

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

Conseil de Communauté de communes

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

Conseillers en exercice : 38

Date de convocation : 5 juin 2023

Conseillers titulaires présents : 28

Date d'affichage : 6 juin 2023

Pouvoirs : 10

Votants : 38

L'an deux mille vingt-trois, le treize juin à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François Oneto, Président.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Christelle Gomes, responsable du secrétariat général de la communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Etaient présents :

Monsieur ONETO Jean-François, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Madame BARNET Suzanne, Madame MELEARD Josyane, Monsieur GHOZLAND Cyril, Madame BOURLON Chantal, Monsieur SALMON Patrick, Madame MORELLI Marie-Laure, Monsieur MARCOUX Frédéric, Monsieur BARIANT Jean-Pierre, Monsieur BENSAT Malek, Monsieur WITTMAYER Bruno, Madame PALOMARES Aline, Madame COURTYTERA Véronique, Monsieur GREEN Alain, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur GIOVANNONI Patrick, Madame CAPIROSSI Pascale, Madame ROUEN Dominique, Monsieur DOARE Louis-Jean

Avaient donné pouvoir :

Monsieur PAPIN Michel à Monsieur DOARE Louis-Jean
Monsieur MONGIN Claude à Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie
Monsieur SCHMIT Benoît à Monsieur GAUTIER Laurent
Madame CADART Anne-Marie à Madame BOURLON Chantal
Monsieur VORDONIS Patrick à Monsieur SALMON Patrick
Madame BOURGUIGNON Valérie à Monsieur BARIANT Jean-Pierre
Monsieur BAKKER Hubert à Madame LONY Eva
Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne à Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul
Monsieur BENOIT Dominique à Madame LENOIR Isabelle
Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie à Madame ROUEN Dominique

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

DELIBERATION N°026/2023

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LE CCAS DE LA COMMUNE DE LÉSIGNY CONCERNANT LA COMPÉTENCE EMPLOI

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur Laurent Gautier, vice-président en charge de la transition écologique et de la prospective financière et fiscale, relatif au renouvellement de la convention de mise à disposition de services entre la communauté de communes et le CCAS de la commune de Lésigny concernant la compétence emploi ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 en date du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Vu la décision n°044/2020 en date du 12 mai 2020 approuvant la convention de mise à disposition de services entre la communauté de communes et le CCAS de la commune de Lésigny pour la période 2020 - 2023 ;

Considérant qu'il est nécessaire de soutenir les habitants de la commune de Lésigny dans leur recherche d'emploi ;

Considérant la demande de renouvellement de conventionnement adressée par Monsieur le Président du CCAS de la commune de Lésigny ;

Considérant que dans un souci de solidarité et de coopération intercommunale, la communauté de communes souhaite renouveler le partenariat avec le CCAS de la commune de Lésigny pour une période de 3 ans (2023 à 2026) et signer une convention de mise à disposition de services pour l'aide et le soutien des personnes en recherche d'emploi ;

Considérant le bilan d'activités transmis par la commune de Lésigny relatif au nombre des personnes en recherche d'emploi accueillis au Point Information Jeunesse et au Centre socio-culturel des Pyramides ;

Considérant que les missions de proximité au titre du développement économique et de l'action sociale sont les suivantes :

- Identification du public en recherche d'emploi susceptible d'un accompagnement social ;
- Acteurs de proximité pour la médiation entre le domaine social et le domaine économique.

Considérant que la commune de Lésigny souhaite une réactualisation financière de la convention au regard de l'évolution des coûts ;

Considérant l'inscription de la dépense au Rapport des Orientations Budgétaires de l'exercice 2023 ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du Bureau communautaire en date du 30 mai 2023 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,

- Approuve la demande d'augmentation des coûts selon les informations financières valorisées par la commune ;
- Prolonge la convention de mise à disposition de services avec le CCAS de la commune de Lésigny pour l'aide et le soutien des personnes en recherche d'emploi, pour la période 2023-2026 ;
- Dit que la dépense est inscrite au budget primitif 2023 chapitre 011 (charges à caractère général) ;
- Autorise le Président à signer et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution du dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Ozoir-la-Ferrière, le 13 juin 2023**

**Le Président,
Jean-François Oneto**



**La secrétaire de séance,
Christine Fleck**

